



# **Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Efficacité du système d'assurance qualité**

**du Collège O'Sullivan de Québec**

Juin 2023



Québec, le 28 août 2023

Monsieur Jean-Bertin Gingras  
Directeur général  
Collège O'Sullivan de Québec  
840, rue Saint-Jean  
Québec (Québec) G1R 1R3

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système  
d'assurance qualité – premier cycle d'audit**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 21 juin 2023, du suivi transmis par le Collège O'Sullivan de Québec le 9 décembre 2022 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de mars 2019, la Commission avait recommandé au Collège de « se doter de mécanismes officiels assurant la mise en œuvre et le suivi des résultats de son plan de réussite ».

En mars 2022, le Collège transmettait un premier suivi en réponse à cette recommandation. Sur la base de la démonstration alors transmise, la Commission a estimé que les mécanismes dont s'était doté le Collège assuraient la mise en œuvre de son plan de réussite, mais elle n'a pas été en mesure, à ce moment, de conclure à l'efficacité des mécanismes portant sur le suivi des résultats du plan de réussite. En juillet 2022, elle demandait donc au Collège de poursuivre ses travaux et de lui en faire part ultérieurement.

En décembre 2022, le Collège a déposé une lettre explicative, accompagnée de trois tableaux de bord et du tableau synoptique produit dans le contexte du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*. Dans sa lettre explicative, le Collège indique qu'il incombe à la Direction des études de déterminer, annuellement, les priorités quant à la mise en œuvre des actions prévues au plan de réussite institutionnel. Un Comité permanent de la réussite appuie la Direction des études pour ce faire. Chaque comité de programme est par la suite appelé à déterminer des objectifs qui lui sont propres, en lien avec les priorités institutionnelles, de même que les résultats attendus, les moyens

prévus et les personnes responsables de leur mise en œuvre. Ces informations sont consignées dans un tableau de bord déposé à la Direction des études, qui peut l'approuver ou demander que des ajustements y soient apportés. Au cours de l'année, à des moments convenus, le coordonnateur de chaque programme est appelé à faire état de l'avancement du travail à la Direction des études, ce qui peut mener à des ajustements au tableau de bord, au besoin. À la fin de l'année, la Direction des études rencontre individuellement chaque coordonnateur pour faire un bilan des résultats obtenus par la mise en œuvre du tableau de bord, des réussites et des défis, de manière à faire ressortir les forces et les points à améliorer pour l'année suivante. Quant au tableau synoptique, il est présenté aux coordonnateurs de programme et aux directions et services concernés et il est utilisé pour déterminer de quelle manière les actions nécessaires sont déployées. Le tableau est revu à la fin de chaque session afin d'ajuster les actions à entreprendre, au besoin. Sur la base de la démonstration faite par le Collège, la Commission estime que les travaux réalisés répondent aux améliorations demandées. Elle lève donc la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président

***Original signé***

Denis Rousseau

c. c. M<sup>me</sup> Janic Allard, directrice des études